

# MASTERS OF LAW

## PLANS D'ÉTUDES DEPUIS 2020-2021

**Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel**

Avenue du 1<sup>er</sup>-Mars 26

CH-2000 Neuchâtel

Tél. +41 32 718 12 00

Fax +41 32 718 12 01

[www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

# TABLE DES MATIÈRES

I.	Plans d'études des Masters of Law .....	3
	A. Préambule .....	3
	B. Acquis de formation .....	4
II.	Le Master of Law .....	5
	A. Description .....	5
	B. Plan d'études.....	6
	C. Cours (60 crédits ECTS) : liste générale .....	7
	D. Séminaire thématique (12 crédits ECTS) .....	10
	E. Master of Law sans orientation .....	10
III.	Les orientations du Master of Law.....	11
	A. Orientation « avocature (professions judiciaires) ».....	11
	B. Orientation bilingue « Business & Tax Law ».....	13
	C. Orientation « politiques publiques » .....	15
	D. Orientation « droit de la santé et des biotechnologies » .....	17
	E. Orientation « droit du sport ».....	18
	F. Orientation « droit international et européen ».....	19
	G. Orientation « droit social ».....	21
	H. Orientation « Propriété intellectuelle et innovation » .....	23
	I. Orientation « droit pénal et criminologie ».....	25
IV.	Master of Law bilingue commun avec l'Université de Lucerne.....	26
	A. Plan d'études.....	26
	B. Plan d'études à Lucerne .....	26
	C. Plan d'études à Neuchâtel.....	26
V.	Double Master of Law bilingue avec le King's College London .....	27
	A. Plan d'études.....	27
	B. Plan d'études à Londres .....	27
	C. Plan d'études à Neuchâtel.....	27
VI.	Master in Comparative Health Law Master commun bilingue en droit comparé de la santé .....	28
	A. Plan d'études.....	28
	B. Plan d'études à l'Université de Paris .....	28
	C. Plan d'études à Neuchâtel.....	28
	D. Plan d'études à Londres .....	29
VII.	Programme interfacultaire de Master en innovation.....	30
	A. Présentation du programme .....	30
	B. Plan d'études du Master of Law en innovation .....	30
VIII.	Annexes .....	32

## I. PLANS D'ÉTUDES DES MASTERS OF LAW

---

### A. Préambule

Le cursus du Master of Law de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel a pour objectif de permettre à toute personne candidate d'approfondir ses connaissances juridiques et d'acquérir ainsi les compétences nécessaires à une activité professionnelle exigeante.

Conformément à l'article 15 du Règlement d'études et d'examens de la Faculté de droit du 17 juin 2004 (ci-après : REE), le présent plan d'études, adopté par le Conseil de Faculté et approuvé par le Rectorat détermine :

- a) La liste des enseignements offerts chaque semestre, avec leur dotation en h d'enseignement et en crédits ECTS;
- b) Pour chaque enseignement, la forme et les modalités des examens ou des modes alternatifs (mode alt.) d'évaluation des connaissances, ainsi que les conditions d'acquisition des crédits ECTS;
- c) Les conditions spécifiques liées à l'obtention d'une orientation particulière.

L'étudiant-e compose librement chacune de ses sessions d'examens. Les examens oraux durent en principe 15 min. Les examens écrits durent en principe de 2 à 4 h. Les modes alternatifs d'évaluation des connaissances et des compétences font l'objet d'annexes au présent plan d'études.

Les **modules du séminaire thématique** sont évalués par une attestation « Réussi » ou « Echec ». L'étudiant-e doit obtenir pour chaque module une attestation de participation active.

Un **stage pratique** d'au moins quatre semaines consécutives à plein temps dans un milieu juridique peut remplacer un module du séminaire thématique, pour l'équivalent de 4 crédits ECTS. Un second stage pratique dans un milieu juridique, d'une durée équivalant à six semaines à plein temps, peut remplacer un ou deux cours à option, pour l'équivalent de 8 crédits ECTS. Un stage pratique dans un milieu juridique, d'une durée de 3 mois à plein temps ou de six mois à mi-temps, peut remplacer un module du séminaire thématique à concurrence de 4 ECTS ainsi qu'un ou des cours à option à concurrence de 8 ECTS. Les cours obligatoires et les cours à option spécifiques de l'orientation choisie par l'étudiant-e ne peuvent pas être remplacés par un stage pratique.

Les stages ne sont pas évalués par une note mais font l'objet d'un rapport écrit de l'étudiant-e contresigné par le ou la maître de stage, sur la base duquel le décanat accorde l'équivalence. La Directive pour les stages pratiques, accessible sur le site web de la Faculté de droit, règle les modalités pratiques.

La **mobilité**, qui est favorisée par le Rectorat et par la Faculté, influe sur le plan d'études de ceux qui en profitent. Cette institution permet aux étudiant-e-s d'enrichir leur formation, tant en perfectionnant leurs connaissances en langues qu'en acquérant des connaissances dans des branches qui ne sont pas enseignées à l'Université de Neuchâtel. Les différentes possibilités de mobilité internationale (Erasmus, conventions bilatérales) ou nationale (mobilité suisse, BeNeFri, Triangle Azur) ainsi que les modalités d'inscription et les conditions de reconnaissance sont exposées dans le mémento sur la mobilité disponible sur le site Internet de la Faculté de droit.

## **B. Acquis de formation**

Les compétences que les étudiant-e-s possèdent à la fin de leur cursus du Master of Law sont les suivantes :

### **Connaissance et compréhension :**

- Approfondir les connaissances fondamentales de l'ordre juridique suisse, de ses fondements et de sa place dans le contexte socio-économique national et international
- Avoir les connaissances de matières spécifiques dans leur contexte juridique national et international, y compris l'identification des sources du droit
- Identifier les enjeux du domaine juridique étudié
- Formuler les enjeux du domaine juridique étudié

### **Application des connaissances et de la compréhension :**

- Identifier un problème juridique complexe
- Reconnaître les enjeux interdisciplinaires d'une situation juridique
- Déterminer le référentiel pertinent de manière autonome
- Interpréter et appliquer les règles de droit à un cas concret complexe sur la base d'une motivation pertinente
- Combiner avec maîtrise les méthodes de recherche
- Développer un raisonnement juridique complet rassemblant les enjeux multiples d'une situation et orienté vers des solutions pratiques
- Produire un texte juridique élaboré et des documents juridiques dans l'esprit de la pratique
- Intégrer une perspective interdisciplinaire dans la mise en œuvre des connaissances

### **Capacité à former des jugements :**

- Aiguiser son esprit critique
- Questionner les principaux enjeux dans les différents domaines du droit

### **Savoir-faire en termes de communication :**

- Structurer une argumentation convaincante
- Présenter une recherche ou une problématique juridique oralement et par écrit à l'attention des juristes et des non-juristes
- Développer des compétences en matière de négociation et de conseil pratique

### **Capacité d'apprentissage en autonomie :**

- Organiser le travail dans le respect des délais
- Travailler de manière indépendante et de manière collective au sein d'un groupe
- Travailler dans une seconde langue

## II. LE MASTER OF LAW

---

### A. Description

Le **Master of Law se compose de 90 crédits ECTS**. L'étudiant-e doit acquérir, en principe au cours de trois semestres d'études, 60 crédits ECTS de cours (cours obligatoires, cours à options spécifiques et cours à option libres), 12 crédits ECTS de modules du séminaire thématique et 18 crédits ECTS pour un mémoire de Master.

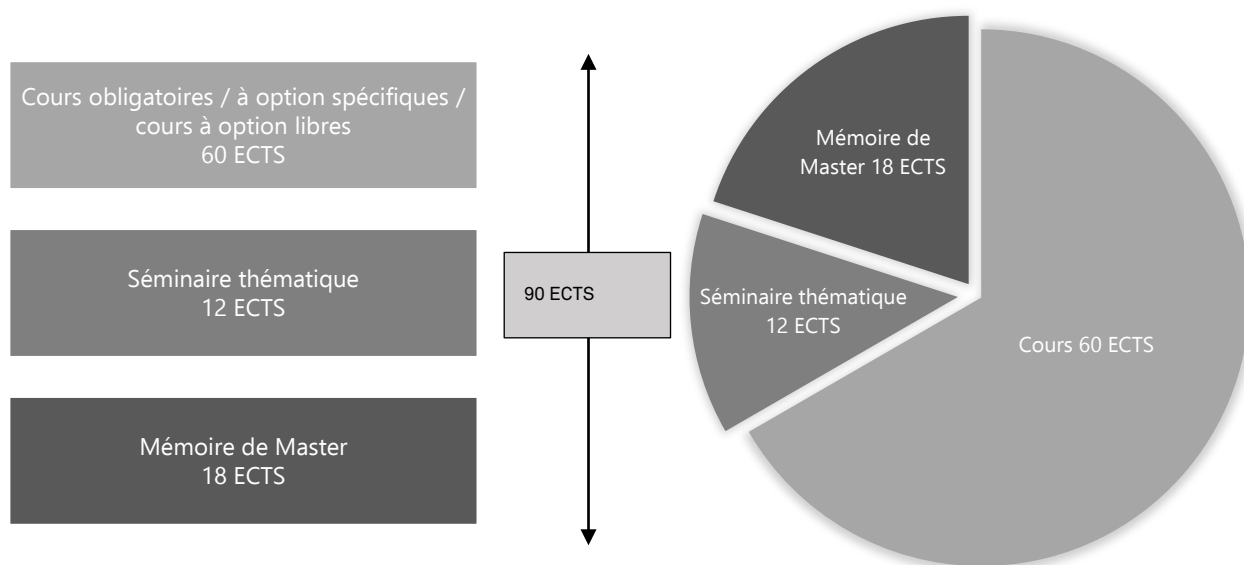
Il est possible d'obtenir un Master of Law sans orientation en choisissant **60 crédits ECTS parmi la liste des cours** ci-après. Il est également possible d'obtenir un Master of Law avec une ou deux orientations. Pour obtenir le Master of Law avec une ou deux orientations (avocature (professions judiciaires); Business & Tax Law; politiques publiques; droit de la santé et des biotechnologies; droit du sport; droit international et européen; droit social; propriété intellectuelle et innovation; droit pénal et criminologie), l'étudiant-e doit faire valoir pour chaque orientation 32 crédits ECTS de cours spécifiques à cette orientation (dont 18, 20, 24, 26 ou 28 crédits ECTS, selon l'orientation, sont obligatoires).

L'étudiant-e doit participer à **trois modules maximum (4 crédits ECTS chacun) du séminaire thématique**. Pour obtenir le Master of Law avec une orientation, l'étudiant-e doit obtenir l'attestation d'un module du séminaire thématique relatif à cette orientation. Le séminaire thématique a pour objectif de permettre aux étudiant-e-s d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant des problématiques actuelles dans une perspective transversale, c'est-à-dire en étudiant un cas pratique sous ses divers aspects (droit privé – droit public; droit matériel – droit formel; droit national – droit international; etc.). Il vise en outre à exercer le travail en groupe, la rédaction juridique et la négociation, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

L'étudiant-e doit accomplir un travail écrit jugé suffisant (**mémoire de Master**), d'environ 70 pages (sans les annexes) ou, pour l'orientation « Business & Tax Law », d'un mémoire d'environ 55 pages en anglais, dans l'une des branches enseignées à la Faculté de droit (dans le cursus de Master ou de Bachelor). Par son mémoire de Master, l'étudiant-e doit démontrer qu'il ou elle maîtrise entièrement la méthodologie de la recherche, qu'il ou elle est capable d'analyser, de structurer, d'argumenter et de présenter avec clarté et rigueur une problématique juridique. L'étudiant-e doit au préalable faire accepter son sujet de mémoire par le ou la professeur-e concerné-e. Le mémoire de Master fait l'objet d'une soutenance orale publique.

Des **Masters bilingues comprenant 120 ECTS** sont aussi proposés. Un Master commun bilingue (fr-de) est offert par les facultés de droit des Universités de Neuchâtel et de Lucerne. Un Master en droit comparé de la santé (fr-en) constitue une offre conjointe des facultés de droit de l'Université de Neuchâtel, du King's College London et de l'Université Paris Descartes.

## B. Plan d'études<sup>1</sup>



---

<sup>1</sup> Pour un Master avec orientation, l'étudiant-e doit faire valoir 32 crédits ECTS de cours spécifiques à l'orientation. Ces 32 crédits ECTS sont composés de cours obligatoires et de cours à option spécifiques. Les 28 crédits ECTS restants sont composés de cours à option libres

## C. Cours (60 crédits ECTS) : liste générale

60 crédits ECTS de cours à choisir dans la liste suivante :

Semestre d'automne = A / Semestre de printemps = P

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Accompagnement d'un projet d'entreprise</b> <i>Business Projects Structuring</i>	1 h. / P	2	Ecrit <sup>o</sup>
<b>Analyse économique du droit (ce cours n'aura pas lieu en 2020-2021)</b> <i>Law and Economics</i>	2 h. / A	4	Mode alt. ou oral
<b>Apports de la psychologie à la justice pénale</b> <i>Contributions of Psychology to Criminal Justice</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Approche socio-historique du sport (FLSH)***</b> <i>A Socio-Historical Approach to Sport***</i>	*	*	*
<b>Associations et organisations sportives</b> <i>Sports Associations and Organisations</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Blockchain et gouvernance</b> <b>Blockchain and governance</b>	1 h. / A	2	Mode alt.
<b>Circulation des connaissances : Etudes genres : Penser la nature avec les études genre : enjeux, théories et nouveaux terrains (FLSH)</b>	*	*	*
<b>Circulation des connaissances : Introduction aux études genre (FLSH)</b> <i>Knowledge in Motion : Introduction to Genre Studies</i>	*	*	*
<b>Comparative and European Private Law</b>	3 h. / P	6	Oral
<b>Competition Law and Policy</b>	4 h. / A	8	Oral
<b>Consolidation (ou autre cours FSE)***</b>	**	**	**
<b>Contentieux international en droit des affaires</b> <i>International Business Litigation</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit approfondi de l'insolvabilité des entreprises</b> <i>Advanced Corporate Insolvency Law</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2021-2022)	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit constitutionnel comparé et européen</b> <i>Comparative and European Constitutional Law</i>	3 h. / P	6	Mode alt. ou oral
<b>Droit de la communication (FLSH)***</b> <i>Communication Law***</i>	*	*	*
<b>Droit de la consommation</b> <i>Consumer Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit de la prévoyance professionnelle</b> <i>Pensions Law</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit de la propriété collective</b> <i>Co-Ownership Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit de la santé publique</b> <i>Public Health Law</i>	4 h. / P	8	Ecrit <sup>o</sup>
<b>Droit des assurances privées</b> <i>Private Insurance Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit des assurances sociales approfondi</b> <i>Advanced Social Security Law</i>	2 h. / A	4	Ecrit <sup>o</sup>
<b>Droit des brevets, biotech et sciences de la vie</b> <i>Patent law, biotech and life sciences</i>	3 h./P	6	Oral
<b>Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes</b> <i>Migration Law : Free Movement of Persons</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit des migrations : droits humains</b> <i>Migration Law : Human Rights</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit des migrations : partie générale</b> <i>Migration Law : General Part</i>	4 h. / A	8	Oral
<b>Droit des professions judiciaires</b> <i>Legal Professions</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit du bail</b> <i>Landlord and Tenant Law</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit du développement territorial</b> <i>Land Use Regulation</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit du dopage</b> <i>Anti-Doping Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit du travail approfondi</b> <i>Advanced Labour Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit économique et sport</b> <i>Economic Law and Sports</i>	2 h. / A	4	Ecrit <sup>o</sup>

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Droit et progrès médical</b> <i>Medical Progress and the Law</i>	2 h. / P	4	Mode alt. ou oral
<b>Droit fiscal de l'entreprise</b> <i>Corporate Tax Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit international des espaces</b> <i>International Law of Spaces</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2020-2021)	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit international public approfondi (ONU, maintien de la paix et recours à la force)</b> <i>Advanced Public International Law (UN, Peacekeeping and Use of Force)</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2021-2022)	2 h. / A	4	Ecrit <sup>o</sup>
<b>Droit médical</b> <i>Medical Law</i>	4 h. / P	8	Ecrit <sup>o</sup>
<b>Droit pénal administratif</b> <i>Criminal Administrative Law</i>	2 h. / P	4	Ecrit <sup>o</sup>
<b>Droit pénal économique</b> <i>Business Criminal Law</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit pénal et procédure pénale des mineurs</b> <i>Juvenile Criminal Law and Litigation</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit pharmaceutique et des autres produits de santé</b> <i>Therapeutic and other Health Products Law</i>	2 h. / P	4	Mode alt. ou oral
<b>Droit public approfondi : questions choisies (protection des données, transparence et fonction publique)</b> <i>Advanced Public Law : Selected Issues (Data Protection, Transparency and Civil Service)</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit social et droits sociaux : perspectives théorique et internationale</b> <i>Social Law and Social Rights : Theoretical and International Perspectives</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>European Intellectual Property Law</b>	2 h. / P	4	Oral
<b>External Relations of the EU</b>	4 h. / P	8	Mode alt.
<b>Fusions, acquisitions et restructurations d'entreprises</b> <i>Mergers, Acquisitions and Corporate Restructuring</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2020-2021)	2 h. / A	4	Oral
<b>Histoire de la codification en Europe</b> <i>History of Codification in Europe</i>	2 h. / A	4	Mode alt. ou oral
<b>Internal Market Law of the EU</b>	4 h. / A	8	Mode alt.
<b>International and European Taxation</b>	2 h. / P	4	Ecrit <sup>o</sup>
<b>International Arbitration</b>	2 h. / A	4	Oral
<b>International Financial Reporting Standards (ou autre cours FSE)***</b>	**	**	**
<b>International Humanitarian Law (Law of Armed Conflicts)</b>	2 h. / P	4	Oral
<b>Introduction à la sociologie du sport (FLSH)***</b> <i>Introduction to the Sociology of Sport***</i>	*	*	*
<b>Introduction aux études des migrations I : perspectives des sciences sociales et de droit (FLSH)***</b> <i>Introduction to Migration Studies I : Perspectives from the Social Sciences and Law***</i>	*	*	*
<b>Introduction aux études des migrations II : perspectives des sciences sociales et de droit (FLSH)***</b> <i>Introduction to Migration Studies II : Perspectives from the Social Sciences and Law***</i>	*	*	*
<b>Introduction to the Law of Biodiversity Conservation (FS)**</b>	2 h / P	3	Mode alt.
<b>Lawyering Skills and Legal Writing</b>	2 h. / A	4	Ecrit <sup>o</sup>
<b>Legal Aspects of Swiss Company Law in an Innovative Perspective</b>	2 h. / A	4	Oral
<b>Le marketing social pour l'innovation sociale (FSE)</b> <i>Social Marketing</i>	**	**	**
<b>Les contrats dans le domaine du sport</b> <i>Sports-related Contracts</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Le sport comme « fabrique de l'homme » (FLSH)</b> <i>Sport as the «Factory of Man»</i>	*	*	*
<b>Modes amiables de gestion des conflits</b> <i>Amicable Dispute Resolution</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale</b> <i>Restorative Justice</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Négociation</b> <i>Negotiation</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Noms de domaine, droit d'auteur et Internet</b> <i>Domain Names, Copyright and the Internet</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Organisation et financement des soins de santé</b> <i>Organization and Funding of Healthcare</i>	2 h. / P	4	Oral



Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Procédure administrative</b> <i>Administrative Procedure</i>	4 h. / P	8	Ecrit*
<b>Procédure pénale</b> <i>Criminal Procedure</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Procès civil social</b> <i>Civil Social Procedure</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Propriété intellectuelle</b> <i>Intellectual Property Law</i>	4 h. / A	8	Oral
<b>Rédaction de contrats</b> <i>Contract Drafting</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Relations familiales internationales</b> <i>International Family Law</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Rhétorique</b> <i>Rhetorics</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Séminaire de Strasbourg</b> <i>Strasbourg Seminar</i>	1 sem. bloc / P	4	Mode alt.#
<b>Séminaire interdisciplinaire : Migrations forcées (FLSH)</b> <i>Interdisciplinary Seminar : Forced Migrations</i>	*	*	*
<b>Statut personnel du sportif</b> <i>Personal Status of Athletes</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Structures et organisations du sport suisse et international I</b> <i>Swiss and International Sports Structures and Governance I</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Structures et organisations du sport suisse et international II</b> <i>Swiss and International Sports Structures and Governance II</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Traitement des victimes d'événements criminels par la justice</b> <i>Victims in the Justice System</i>	2 h. / A	4	Oral**
<b>Transferts de technologie et nouveaux modèles d'innovation</b> <i>Technology transfer and new (open) innovation business models</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>WTO Law</b>	4 h. / P	8	Mode alt.

\* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH).

\*\* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques (FSE).

\*\*\* Cours de niveau Bachelor dispensé dans d'autres facultés et permettant d'acquérir des compétences transversales utiles à la formation du Master of Law.

\* Examens écrits d'une durée de 2 h.

\*\* Examens oraux d'une durée de 20 min.

# [Voir descriptif des cours.](#)

	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Concours européen des Droits de l'Homme -René Cassin</b> <i>René Cassin - European Human Rights Moot Court Competition</i>	-	8 ou 12	Mode alt.#
<b>Concours International Francophone de Médiation organisé par le CMAP</b> <i>International Francophone Mediation Competition organized by CMAP</i>	-	8	Mode alt.#
<b>Concours Jean-Pictet</b> <i>Jean-Pictet Competition</i>	-	4 ou 12	Mode alt.#
<b>Digital Law Moot Court</b>	-	4 ou 8	Mode alt.#
<b>European Law Moot Court (ELMC) Competition</b>	-	12 ou 16	Mode alt.#
<b>ICC International Commercial Mediation Competition</b>	-	8 ou 12	Mode alt.#
<b>Swiss Moot Court</b>	-	4 ou 8	Mode alt.#
<b>Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot</b>	-	12 ou 16	Mode alt.#

# [Voir descriptif des cours.](#)

## D. Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Trois modules du séminaire thématique (12 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante:

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 1	<b>Responsabilité médicale</b> Medical liability	Automne	4
Module 2	<b>Les infractions dans le Code mondial antidopage</b> Violations of the World Anti-Doping Code	Automne	4
Module 3	<b>Taxation of Trusts</b>	Automne	4
Module 4	<b>Créer sa Decentralized Autonomous Organizations (DAO) : parcours technique et analyse juridique</b> Create your Decentralized Autonomous Organizations (DAO): technical aspects and legal analysis	Automne	4
Module 5	<b>La propriété intellectuelle en pratique</b> Applied Intellectual Property	Automne	4
Module 6	<b>Atelier de négociation de contrats</b> Contract negotiation workshop	Automne	4
Module 7	<b>Projet innocence : de coupable à innocent en passant par la révision (II)</b> Innocence Projects : from Guilty to Innocent through Retrial (II)	Automne	4
Module 8	<b>Un procès civil franco-suisse</b> A french-swiss lawsuit	Printemps	4
Module 9	<b>Intégrité du sport et paris sportifs</b> Sports Integrity and Betting	Printemps	4
Module 10	<b>Module européen – La concurrence en pratique (UE et Suisse)</b> European Seminar – Implementing Competition in EU and Switzerland	Printemps	4
Module 11	<b>Droit d'urgence ou de nécessité : du mythe à la réalité</b> Emergency or Necessity Law : From Myth to Reality	Printemps	4
Module 12	<b>Le harcèlement psychologique / mobbing en droit social (droit des assurances sociales et droit du travail)</b> Mobbing in social law (social security and labour law)	Printemps	4
Module 13	<b>15 jours pour redresser une société anonyme</b> Turning around a company in 15 days	Printemps	4
Module 14	<b>Codification et organisations internationales</b> Codification and international organizations	Printemps	4
Module 15	<b>Projet innocence : de coupable à innocent en passant par la révision (III)</b> Innocence Projects : from Guilty to Innocent through Retrial (III)	Printemps	4

Ces 15 modules du séminaire thématique sont présentés dans la brochure du séminaire thématique disponible au secrétariat de la Faculté et sur le site [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit).

## E. Master of Law sans orientation

Pour obtenir un Master of Law sans orientation, l'étudiant-e choisit librement des cours à option pour 60 crédits ECTS parmi la liste générale des cours sous chiffre II.C. (pages 7 à 9).

### III. LES ORIENTATIONS DU MASTER OF LAW

Pour obtenir un Master of Law avec une ou deux orientations (maximum), l'étudiant-e doit faire valoir pour chaque orientation 32 crédits ECTS de cours spécifiques à cette orientation (dont 18, 20, 24, 26 ou 28 crédits ECTS, selon l'orientation, sont obligatoires).

#### A. Orientation « avocature (professions judiciaires) »

##### Cours obligatoires (24 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo	ECTS	Eval.
<b>Droit des professions judiciaires</b> <i>Legal Professions</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>International Arbitration<sup>+</sup></b>	2 h. / A	4	Oral
<b>Modes amiables de gestion des conflits<sup>+</sup></b> <i>Amicable Dispute Resolution<sup>+</sup></i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Négociation<sup>+</sup></b> <i>Negotiation<sup>+</sup></i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Procédure administrative</b> <i>Administrative Procedure</i>	4 h. / P	8	Ecrit <sup>o</sup>
<b>Procédure pénale</b> <i>Criminal Procedure</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Rhétorique<sup>+</sup></b> <i>Rhetorics<sup>+</sup></i>	2 h. / P	4	Oral

<sup>+</sup> Deux des quatre cours doivent être suivis pour un total de 8 crédits ECTS.

<sup>o</sup> Examen écrit d'une durée de 2 h.

##### Cours à option spécifiques (8 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Droit du bail</b> <i>Landlord and Tenant Law</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit du travail approfondi</b> <i>Advanced Labour Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit pénal et procédure pénale des mineurs</b> <i>Juvenile Criminal Law and Litigation</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>International Arbitration<sup>+</sup></b>	2 h. / A	4	Oral
<b>Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale</b> <i>Restorative Justice</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Négociation<sup>+</sup></b> <i>Negotiation<sup>+</sup></i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Procès civil social</b> <i>Civil Social Procedure</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Rédaction de contrats</b> <i>Contract Drafting</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Rhétorique<sup>+</sup></b> <i>Rhetorics<sup>+</sup></i>	2 h. / P	4	Oral

<sup>+</sup> Si le cours n'a pas été suivi à titre de cours obligatoire.

	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Concours européen des Droits de l'Homme - René Cassin</b> <i>René Cassin - European Human Rights Moot Court Competition</i>	-	8 ou 12	Mode alt.#
<b>Concours International Francophone de Médiation organisé par le CMAP</b> <i>International Francophone Mediation Competition organized by CMAP</i>	-	8	Mode alt.#
<b>ICC International Commercial Mediation Competition</b>	-	8 ou 12	Mode alt.#
<b>Swiss Moot Court</b>	-	4 ou 8	Mode alt.#
<b>Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot</b>	-	12 ou 16	Mode alt.#

# [Voir descriptif des cours.](#)

##### Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 7 à 9).

## Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 3	<b>Taxation of Trusts</b>	Automne	4
Module 6	<b>Atelier de négociation de contrats</b> Contract negotiation workshop	Automne	4
Module 7	<b>Projet innocence : de coupable à innocent en passant par la révision (II)</b> Innocence Projects : from Guilty to Innocent through Retrial (II)	Automne	4
Module 8	<b>Un procès civil franco-suisse</b> A french-swiss lawsuit	Printemps	4
Module 10	<b>Module européen – La concurrence en pratique (UE et Suisse)</b> European Seminar – Implementing Competition in EU and Switzerland	Printemps	4
Module 12	<b>Le harcèlement psychologique / mobbing en droit social (droit des assurances sociales et droit du travail)</b> Mobbing in social law (social security and labour law)	Printemps	4
Module 13	<b>15 jours pour redresser une société anonyme</b> Turning around a company in 15 days	Printemps	4
Module 15	<b>Projet innocence : de coupable à innocent en passant par la révision (III)</b> Innocence Projects : from Guilty to Innocent through Retrial (III)	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 10). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

## Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

## B. Orientation bilingue « Business & Tax Law »

### Cours obligatoires (24 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Competition Law and Policy</b>	4 h. / A	8	Oral
<b>Droit fiscal de l'entreprise</b> <i>Corporate Tax Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit approfondi de l'insolvabilité des entreprises<sup>+</sup></b> <i>Advanced Corporate Insolvency Law</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2021-2022)	2 h. / A	4	Oral
<b>Fusions, acquisitions et restructurations d'entreprises<sup>+</sup></b> <i>Mergers, Acquisitions and Corporate Restructuring<sup>+</sup></i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2020-2021)	2 h. / A	4	Oral
<b>International and European Taxation</b>	2 h. / P	4	Ecrit <sup>°</sup>
<b>Legal Aspects of Swiss Company Law in an Innovative Perspective</b>	2 h. / A	4	Oral

<sup>°</sup> Examen écrit d'une durée de 2 h.

<sup>+</sup> Un des deux cours doit être suivi.

### Cours à option spécifiques (8 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Accompagnement d'un projet d'entreprise</b> <i>Business Projects Structuring</i>	1 h. / P	2	Ecrit <sup>°</sup>
<b>Analyse économique du droit (ce cours n'aura pas lieu en 2020-2021)</b> <i>Law and Economics</i>	2 h. / A		Mode alt. ou oral
<b>Blockchain et gouvernance</b> <b>Blockchain and governance</b>	1 h. / A	2	Mode alt.
<b>Comparative and European Private Law</b>	3 h. / P	6	Oral
<b>Consolidation (ou autre cours FSE)<sup>***</sup></b>	**	**	**
<b>Contentieux international en droit des affaires</b> <i>International Business Litigation</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit du travail approfondi</b> <i>Advanced Labour Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit pénal administratif</b> <i>Criminal Administrative Law</i>	2 h. / P	4	Ecrit <sup>°</sup>
<b>Droit pénal économique</b> <i>Business Criminal Law</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>European Intellectual Property Law</b>	2 h. / P	4	Oral
<b>Internal Market Law of the EU</b>	4 h. / A	8	Mode alt.
<b>International Arbitration</b>	2 h. / A	4	Oral
<b>International Financial Reporting Standards (ou autre cours FSE)<sup>***</sup></b>	**	**	**
<b>Lawyering Skills and Legal Writing</b>	2 h. / A	4	Ecrit <sup>°</sup>
<b>Négociation</b> <i>Negotiation</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Propriété intellectuelle</b> <i>Intellectual Property Law</i>	4 h. / A	8	Oral
<i>Noms de domaine, droit d'auteur et Internet</i> Domain Names, Copyright and the Internet	2 h. / P	4	Oral
<b>Rédaction de contrats</b> <i>Contract Drafting</i>	2 h. / A	4	Oral

<sup>\*\*</sup> Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques (FSE).

<sup>\*\*\*</sup> Cours de niveau Bachelor dispensé dans d'autres facultés et permettant d'acquérir des compétences transversales utiles à la formation du Master of Law.

<sup>°</sup> Examens écrits d'une durée de 2 h.

	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>European Law Moot Court (ELMC) Competition</b>	-	12 ou 16	Mode alt. #
<b>ICC International Commercial Mediation Competition</b>	-	8 ou 12	Mode alt. #
<b>Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot</b>	-	12 ou 16	Mode alt. #

# [Voir descriptif des cours.](#)

## Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 7 à 9).

## Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 3	Taxation of Trusts	Automne	4
Module 4	Créer sa Decentralized Autonomous Organizations (DAO) : parcours technique et analyse juridique Create your Decentralized Autonomous Organizations (DAO): technical aspects and legal analysis	Automne	4
Module 5	La propriété intellectuelle en pratique Applied Intellectual Property	Automne	4
Module 6	Atelier de négociation de contrats Contract negotiation workshop	Automne	4
Module 10	Module européen – La concurrence en pratique (UE et Suisse) European Seminar – Implementing Competition in EU and Switzerland	Printemps	4
Module 13	15 jours pour redresser une société anonyme Turning around a company in 15 days	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 10). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

## Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

Dans l'orientation bilingue « Business & Tax Law », la rédaction d'un mémoire en anglais valant 18 ECTS est requise.

Ce mémoire comporte en principe entre 150'000 et 200'000 caractères au total (espaces compris), ce qui correspond à environ 55 pages.

## C. Orientation « politiques publiques »

### Cours obligatoires (18 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Droit constitutionnel comparé et européen</b> <i>Comparative and European Constitutional Law</i>	3 h. / P	6	Mode alt. ou oral
<b>Droit des migrations : partie générale</b> <i>Migration Law : General Part</i>	4 h. / A	8	Oral
<b>Droit du développement territorial</b> <i>Land Use Regulation</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit public approfondi : questions choisies : (protection des données, transparence et fonction publique)</b> <i>Advanced Public Law : Selected Issues (Data Protection, Transparency and Civil Service)</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Procédure administrative</b> <i>Administrative Procedure</i>	4 h. / P	8	Ecrit <sup>o</sup>

<sup>o</sup> Examen écrit d'une durée de 2 h.

Les étudiant-e-s peuvent suivre les cours de leur choix pour obtenir 18 ECTS de cours obligatoires.

### Cours à option spécifiques (14 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Droit constitutionnel comparé et européen</b> <i>Comparative and European Constitutional Law</i>	3 h. / P	6	Mode alt. ou oral
<b>Droit de la communication (FLSH)**</b> <i>Communication Law**</i>	*	*	*
<b>Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes</b> <i>Migration Law : Free Movement of Persons</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit des migrations : droits humains</b> <i>Migration Law : Human Rights</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit des migrations : partie générale</b> <i>Migration Law : General Part</i>	4 h. / A	8	Oral
<b>Droit du développement territorial</b> <i>Land Use Regulation</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit pénal administratif</b> <i>Criminal Administrative Law</i>	2 h. / P	4	Ecrit <sup>o</sup>
<b>Droit public approfondi : questions choisies : (protection des données, transparence et fonction publique)</b> <i>Advanced Public Law : Selected Issues (Data Protection, Transparency and Civil Service)</i>	2 h. A	4	Oral
<b>Droit social et droits sociaux : perspectives théorique et internationale</b> <i>Social Law and Social Rights : Theoretical and International Perspectives</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Histoire de la codification en Europe</b> <i>History of Codification in Europe</i>	2 h. / A	4	Mode alt. ou oral
<b>Introduction aux études des migrations I : perspectives des sciences sociales et du droit (FLSH)**</b> <i>Introduction to Migration Studies I : Perspectives from the Social Sciences and Law**</i>	*	*	*
<b>Introduction aux études des migrations II : perspectives des sciences sociales et du droit (FLSH)**</b> <i>Introduction to Migration Studies II : Perspectives from the Social Sciences and Law**</i>	*	*	*
<b>Négociation</b> <i>Negotiation</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Procédure administrative</b> <i>Administrative Procedure</i>	4 h. / P	8	Ecrit <sup>o</sup>
<b>Séminaire de Strasbourg</b> <i>Strasbourg Seminar</i>	1 sem. bloc / P	4	Mode alt. #
<b>Séminaire interdisciplinaire : Migrations forcées (FLSH)</b> <i>Interdisciplinary Seminar : Forced Migrations</i>	*	*	*

\* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH).

<sup>o</sup> Examens écrits d'une durée de 2 h.

	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Concours européen des Droits de l'Homme – René Cassin</b> <i>René Cassin - European Human Rights Moot Court Competition</i>	-	8 ou 12	Mode alt. #
<b>Concours Jean-Pictet</b> <i>Jean-Pictet Competition</i>	-	4 ou 12	Mode alt. #

# [Voir descriptif des cours.](#)

### Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 7 à 9).

## Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 6	<b>Atelier de négociation de contrats</b> Contract negotiation workshop	Automne	4
Module 10	<b>Module européen – La concurrence en pratique (UE et Suisse)</b> European Seminar – Implementing Competition in EU and Switzerland	Printemps	4
Module 11	<b>Droit d'urgence ou de nécessité : du mythe à la réalité</b> Emergency or Necessity Law : From Myth to Reality	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 10). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

## Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

### Stage (12 ECTS)

L'étudiant-e inscrit dans l'orientation « politiques publiques » peut effectuer un stage juridique en lien avec l'orientation (administrations, cours de droit public des tribunaux). Le stage est facultatif, et non obligatoire pour obtenir l'orientation. Doté de 12 ECTS, le stage permet de remplacer par équivalence des cours à option libres et un module du séminaire thématique. La durée du stage est de 3 mois à temps plein ou 6 mois à mi-temps.

L'étudiant-e s'adresse en premier lieu aux professeurs responsables de l'orientation, qui possèdent la liste des stages disponibles, font une première sélection et valident les stages.

Pour les modalités du stage, se référer au surplus à la Directive pour les stages pratiques.



## D. Orientation « droit de la santé et des biotechnologies »

### Cours obligatoires (26 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Droit des brevets, biotech et sciences de la vie</b> <i>Patent law, biotech and life sciences</i>	3 h. / P	6	Oral
<b>Droit de la santé publique</b> <i>Public Health Law</i>	4 h. / P	8	Ecrit <sup>o</sup>
<b>Droit médical</b> <i>Medical Law</i>	4 h. / P	8	Ecrit <sup>o</sup>
<b>Organisation et financement des soins de santé</b> <i>Organization and Funding of Healthcare</i>	2 h. / P	4	Oral

<sup>o</sup> Examens écrits d'une durée de 2 h.

### Cours à option spécifiques (6 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Droit des assurances privées</b> <i>Private Insurance Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit des assurances sociales approfondi</b> <i>Advanced Social Security Law</i>	2 h. / A	4	Ecrit <sup>o</sup>
<b>Droit du dopage</b> <i>Anti-Doping Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit du travail approfondi</b> <i>Advanced Labour Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit et progrès médical</b> <i>Medical Progress and the Law</i>	2 h. / P	4	Mode alt. ou oral
<b>Droit pénal administratif</b> <i>Criminal Administrative Law</i>	2 h. / P	4	Ecrit <sup>o</sup>
<b>Droit pharmaceutique et des autres produits de santé</b> <i>Therapeutic and other Health Products Law</i>	2 h. / P	4	Mode alt. ou oral
<b>Le marketing social pour l'innovation sociale (FSE)</b> <i>Social Marketing</i>	**	**	**
<b>Propriété intellectuelle</b> <i>Intellectual Property Law</i>	4 h. / A	8	Oral
<b>Noms de domaine, droit d'auteur et Internet</b> <i>Domain Names, Copyright and the Internet</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Transferts de technologie et nouveaux modèles d'innovation</b> <i>Technology transfer and new (open) innovation business models</i>	2 h. / P	4	Oral

\*\* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques (FSE).

<sup>o</sup> Examen écrit d'une durée de 2 h.

### Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 7 à 9).

### Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 1	<b>Responsabilité médicale</b> <i>Medical liability</i>	Automne	4
Module 5	<b>La propriété intellectuelle en pratique</b> <i>Applied Intellectual Property</i>	Automne	4
Module 10	<b>Module européen – La concurrence en pratique (UE et Suisse)</b> <i>European Seminar – Implementing Competition in EU and Switzerland</i>	Printemps	4
Module 12	<b>Le harcèlement psychologique / mobbing en droit social (droit des assurances sociales et droit du travail)</b> <i>Mobbing in social law (social security and labour law)</i>	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 10). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

### Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

## E. Orientation « droit du sport »

### Cours obligatoires (20 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Associations et organisations sportives</b> <i>Sports Associations and Organisations</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit du dopage<sup>+</sup></b> <i>Anti-Doping Law<sup>+</sup></i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit économique et sport<sup>+</sup></b> <i>Economic Law and Sports<sup>+</sup></i>	2 h. / A	4	Ecrit <sup>o</sup>
<b>International Arbitration</b>	2 h. / A	4	Oral
<b>Statut personnel du sportif<sup>+</sup></b> <i>Personal Status of Athletes<sup>+</sup></i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Structures et organisations du sport suisse et international I</b> <i>Swiss and International Sports Structures and Governance I</i>	2 h. / A	4	Oral

<sup>+</sup> Deux des trois cours doivent être suivis pour un total de 8 crédits ECTS.

<sup>o</sup> Examen écrit d'une durée de 2 h.

### Cours à option spécifiques (12 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Approche socio-historique du sport (FLSH)<sup>***</sup></b> <i>A Socio-Historical Approach to Sport<sup>***</sup></i>	*	*	*
<b>Droit du dopage<sup>+</sup></b> <i>Anti-Doping Law<sup>+</sup></i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit économique et sport<sup>+</sup></b> <i>Economic Law and Sports<sup>+</sup></i>	2 h. / A	4	Ecrit <sup>o</sup>
<b>Droit pénal économique</b> <i>Business Criminal Law</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Introduction à la sociologie du sport (FLSH)<sup>***</sup></b> <i>Introduction to the Sociology of Sport<sup>***</sup></i>	*	*	*
<b>Les contrats dans le domaine du sport</b> <i>Sports-related Contracts</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Le sport comme «fabrique de l'homme» (FLSH)</b> <i>Sport as the «Factory of Man»</i>	*	*	*
<b>Statut personnel du sportif<sup>+</sup></b> <i>Personal Status of Athletes<sup>+</sup></i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Structures et organisations du sport suisse et international II</b> <i>Swiss and International Sports Structures and Governance II</i>	2 h. / P	4	Oral

\* Examen écrit d'une durée de 2 h.

<sup>+</sup> Celui des trois cours qui n'a pas été suivi à titre de cours obligatoire.

<sup>\*</sup> Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH). Un seul des trois cours à choix peut être suivi comme cours à option spécifique dans le Master orientation droit du sport.

<sup>\*\*\*</sup> Cours de niveau Bachelor dispensé dans d'autres facultés et permettant d'acquérir des compétences transversales utiles à la formation du Master of Law.

### Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 7 à 9).

### Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
<b>Module 2</b>	<b>Les infractions dans le Code mondial antidopage</b> <i>Violations of the World Anti-Doping Code</i>	Automne	4
<b>Module 9</b>	<b>Intégrité du sport et paris sportifs</b> <i>Sports Integrity and Betting</i>	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 10). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

### Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

## F. Orientation « droit international et européen »

### Cours obligatoires (20 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Droit international des espaces<sup>+</sup></b> <i>International Law of Spaces<sup>+</sup></i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2020-2021)	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit international public approfondi (ONU, maintien de la paix et recours à la force)<sup>+</sup></b> <i>Advanced Public International Law (UN, Peacekeeping and Use of Force)<sup>+</sup></i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2021-2022)	2 h. / A	4	Écrit <sup>°</sup>
<b>Internal Market Law of the EU</b>	4 h. / A	8	Mode alt.
<b>WTO Law</b>	4 h. / P	8	Mode alt.

<sup>°</sup> Examen écrit d'une durée de 2 h.

<sup>+</sup> Un des deux cours doit être suivi.

### Cours à option spécifiques (12 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Analyse économique du droit (ce cours n'aura pas lieu en 2020-2021)</b> <i>Law and Economics</i>	2 h. / A	4	Mode alt. ou oral
<b>Blockchain et gouvernance</b> <b>Blockchain and governance</b>	1 h. / A	2	Mode alt.
<b>Comparative and European Private Law</b>	3 h. / P	6	Oral
<b>Competition Law and Policy</b>	4 h. / A	8	Oral
<b>Contentieux international en droit des affaires</b> <i>International Business Litigation</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit constitutionnel comparé et européen</b> <i>Comparative and European Constitutional Law</i>	3 h. / P	6	Mode alt. ou oral
<b>Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes</b> <i>Migration Law : Free Movement of Persons</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit des migrations : droits humains</b> <i>Migration Law : Human Rights</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit international des espaces<sup>+</sup></b> <i>International Law of Spaces<sup>+</sup></i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2020-2021)	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit international public approfondi (ONU, maintien de la paix et recours à la force)<sup>+</sup></b> <i>Advanced Public International Law (UN, Peacekeeping and Use of Force)<sup>+</sup></i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2021-2022)	2 h. / A	4	Écrit <sup>°</sup>
<b>European Intellectual Property Law</b>	2 h. / P	4	Oral
<b>External Relations of the EU</b>	4 h. / P	8	Mode alt.
<b>Histoire de la codification en Europe</b> <i>History of Codification in Europe</i>	2 h. / A	4	Mode alt. ou oral
<b>International and European Taxation</b>	2 h. / P	4	Écrit <sup>°</sup>
<b>International Arbitration</b>	2 h. / A	4	Oral
<b>International Humanitarian Law (Law of Armed Conflicts)</b>	2 h. / P	4	Oral
<b>Lawyering Skills and Legal Writing</b>	2 h. / A	4	Écrit <sup>°</sup>
<b>Rédaction de contrats</b> <i>Contract Drafting</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Relations familiales internationales</b> <i>International Family Law</i>	2 h. / A	4	Oral

<sup>°</sup> Examens écrits d'une durée de 2 h.

<sup>+</sup> Celui des deux cours qui n'a pas été suivi à titre de cours obligatoire.

	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Concours européen des Droits de l'Homme, René Cassin</b> <i>René Cassin European Human Rights Moot Court Competition</i>	-	8 ou 12	Mode alt. <sup>#</sup>
<b>Concours Jean-Pictet</b> <i>Jean-Pictet Competition</i>	-	4 ou 12	Mode alt. <sup>#</sup>
<b>European Law Moot Court (ELMC) Competition</b>	-	12 ou 16	Mode alt. <sup>#</sup>
<b>Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot</b>	-	12 ou 16	Mode alt. <sup>#</sup>

<sup>#</sup> [Voir descriptif des cours.](#)

### Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 7 à 9).

## Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 4	<b>Créer sa Decentralized Autonomous Organizations (DAO) : parcours technique et analyse juridique</b> <b>Create your Decentralized Autonomous Organizations (DAO): technical aspects and legal analysis</b>	Automne	4
Module 10	<b>Module européen – La concurrence en pratique (UE et Suisse)</b> European Seminar – Implementing Competition in EU and Switzerland	Printemps	4
Module 14	<b>Codification et organisations internationales</b> <b>Codification and international organizations</b>	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 10). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

## Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

## G. Orientation « droit social »

### Cours obligatoires (28 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Droit des assurances sociales approfondi</b> <i>Advanced Social Security Law</i>	2 h. / A	4	Ecrit*
<b>Droit du travail approfondi</b> <i>Advanced Labour Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit social et droits sociaux : perspectives théorique et internationale</b> <i>Social Law and Social Rights : Theoretical and International Perspectives</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Procès civil social</b> <i>Civil Social Procedure</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit de la prévoyance professionnelle*</b> <i>Pensions Law*</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes*</b> <i>Migration Law : Free Movement of Persons*</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit des migrations : droits humains*</b> <i>Migration Law : Human Rights*</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit des migrations : partie générale*</b> <i>Migration Law : General Part*</i>	4 h. / A	8	Oral
<b>Droit du bail*</b> <i>Landlord and Tenant Law*</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Organisation et financement des soins de santé*</b> <i>Organization and Funding of Healthcare*</i>	4 h. / P	4	Oral

\* Examen écrit d'une durée de 2 h.

+ Des cours doivent être suivis pour un total de 12 crédits ECTS.

### Cours à option spécifiques (4 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Droit de la consommation</b> <i>Consumer Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit de la prévoyance professionnelle*</b> <i>Pensions Law*</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit de la propriété collective</b> <i>Co-Ownership Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit des assurances privées</b> <i>Private Insurance Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes*</b> <i>Migration Law : Free Movement of Persons*</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit des migrations : droits humains*</b> <i>Migration Law : Human Rights*</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit des migrations : partie générale*</b> <i>Migration Law : General Part*</i>	4 h. / A	8	Oral
<b>Droit du bail*</b> <i>Landlord and Tenant Law*</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit médical</b> <i>Medical Law</i>	4 h. / P	8	Ecrit*
<b>Droit pénal administratif</b> <i>Criminal Administrative Law</i>	2 h. / P	4	Ecrit*
<b>Droit public approfondi : questions choisies (protection des données, transparence et fonction publique)</b> <i>Advanced Public Law : Selected Issues (Data Protection, Transparency and Civil Service)</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>International Humanitarian Law (Law of Armed Conflicts)</b>	2 h. / P	4	Oral
<b>Modes amiables de gestion des conflits</b> <i>Amicable Dispute Resolution</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale</b> <i>Restorative Justice</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Organisation et financement des soins de santé*</b> <b>Organization and funding of healthcare*</b>	4 h. / P	4	Oral
<b>Procédure administrative</b> <i>Administrative Procedure</i>	4 h. / P	8	Ecrit*
<b>Rédaction de contrats</b> <i>Contract Drafting</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Relations familiales internationales</b> <i>International Family Law</i>	2 h. / A	4	Oral

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Traitement des victimes d'évènements criminels par la justice</b> <i>Victims in the Justice System</i>	2 h. / A	4	Oral**

\* Examens écrits d'une durée de 2 h.

\*\* Examens oraux d'une durée de 20 min.

+ Uniquement les cours qui n'ont pas été suivis à titre de cours obligatoires.

### Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 7 à 9).

### Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
<b>Module 1</b>	<b>Responsabilité médicale</b> Medical liability	Automne	4
<b>Module 7</b>	<b>Projet innocence : de coupable à innocent en passant par la révision (II)</b> Innocence Projects : from Guilty to Innocent through Retrial (II)	Automne	4
<b>Module 11</b>	<b>Droit d'urgence ou de nécessité : du mythe à la réalité</b> Emergency or Necessity Law : From Myth to Reality	Printemps	4
<b>Module 12</b>	<b>Le harcèlement psychologique / mobbing en droit social (droit des assurances sociales et droit du travail)</b> Mobbing in social law (social security and labour law)	Printemps	4
<b>Module 15</b>	<b>Projet innocence : de coupable à innocent en passant par la révision (III)</b> Innocence Projects : from Guilty to Innocent through Retrial (III)	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 10). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

### Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

## H. Orientation « Propriété intellectuelle et innovation »

### Cours obligatoires (26 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Droit des brevets, biotech et sciences de la vie</b> Patent law, biotech and life sciences	3 h. / P	6	Oral
<b>European Intellectual Property Law</b>	2 h. / P	4	Oral
<b>Propriété intellectuelle</b> <i>Intellectual Property Law</i>	4 h. / A	8	Oral
<b>Noms de domaine, droit d'auteur et Internet</b> Domain Names, Copyright and the Internet	2 h. / P	4	Oral
<b>Transfert de technologie et nouveaux modèles d'innovation</b> Technology transfer and new (open) innovation business models	2 h. / P	4	Oral

### Cours à option spécifiques (6 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Accompagnement d'un projet d'entreprise</b> <i>Business Projects Structuring</i>	1 h. / P	2	Ecrit*
<b>Analyse économique du droit (ce cours n'aura pas lieu en 2020-2021)</b> <i>Law and Economics</i>	2 h. / A	4	Mode alt. ou oral
<b>Blockchain et gouvernance</b> <b>Blockchain and governance</b>	1 h. / A	2	Mode alt.
<b>Competition Law and Policy</b>	4 h. / A	8	Oral
<b>Droit approfondi de l'insolvabilité des entreprises+</b> <i>Advanced Corporate Insolvency Law</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2021-2022)	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit de la consommation</b> <i>Consumer Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit fiscal de l'entreprise</b> <i>Corporate Tax Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit pénal économique</b> <i>Business Criminal Law</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Fusions, acquisitions et restructurations d'entreprises+</b> <i>Mergers, Acquisitions and Corporate Restructuring</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2020-2021)	2 h. / A	4	Oral
<b>International Financial Reporting Standards (ou autre cours FSE)**</b>	**	**	**
<b>Legal Aspects of Swiss Company Law in an Innovative Perspective</b>	2 h. / A	4	Oral
<b>Rédaction de contrats</b> <i>Contract Drafting</i>	2 h. / A	4	Oral

\*\* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques (FSE).

\*\*\* Cours de niveau Bachelor dispensé dans d'autres facultés et permettant d'acquérir des compétences transversales utiles à la formation du Master of Law.

\* Examen écrit d'une durée de 2 h.

+ Un des deux cours doit être suivi.

	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Digital Law Moot Court</b>	-	4 ou 8	Mode alt.#
# <a href="#">Voir descriptif des cours.</a>			

### Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 7 à 9).

### Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
<b>Module 4</b>	<b>Créer sa Decentralized Autonomous Organizations (DAO) : parcours technique et analyse juridique</b> Create your Decentralized Autonomous Organizations (DAO): technical aspects and legal analysis	Automne	4
<b>Module 5</b>	<b>La propriété intellectuelle en pratique</b> Applied Intellectual Property	Automne	4
<b>Module 10</b>	<b>Module européen – La concurrence en pratique (UE et Suisse)</b> European Seminar – Implementing Competition in EU and Switzerland	Printemps	4
<b>Module 13</b>	<b>15 jours pour redresser une société anonyme</b> Turning around a company in 15 days	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 10). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

**Mémoire de Master (18 crédits ECTS)**



## I. Orientation « droit pénal et criminologie »

### Cours obligatoires (24 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Apports de la psychologie à la justice pénale*</b> <i>Contributions of Psychology to Criminal Justice</i>	2 h. / P	4	Oral**
<b>Droit pénal administratif</b> <i>Criminal Administrative Law</i>	2 h. / P	4	Ecrit*
<b>Droit pénal économique</b> <i>Business Criminal Law</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Droit pénal et procédure pénale des mineurs</b> <i>Juvenile Criminal Law and Litigation</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Modes amiables de résolutions des conflits en matière pénale</b> <i>Restorative Justice</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Procédure pénale</b> <i>Criminal Procedure</i>	2 h. / A	4	Oral
<b>Traitement des victimes d'évènements criminels par la justice</b> <i>Victims in the Justice System</i>	2 h. / A	4	Oral**

\* Examen écrit d'une durée de 2 h.

\*\* Examens oraux d'une durée de 20 min.

\* Seul-e-s les étudiant-e-s ayant suivi le cours de « Droit pénal spécial et droit pénal économique » durant leur cursus de Bachelor of Law en 2016/17 suivent le cours de « Apports de la psychologie à la justice pénale » au titre de cours obligatoire (en lieu et place du cours de « Droit pénal économique »).

### Cours à option spécifiques (8 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<b>Apports de la psychologie à la justice pénale</b> <i>Contributions of Psychology to Criminal Justice</i>	2 h. / P	4	Oral**
<b>Droit des migrations : droits humains</b> <i>Migration Law : Human Rights</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit des professions judiciaires</b> <i>Legal Professions</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Droit du dopage</b> <i>Anti-Doping Law</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Histoire de la codification en Europe</b> <i>History of Codification in Europe</i>	2 h. / A	4	Mode alt. ou oral
<b>International Humanitarian Law (Law of Armed Conflicts)</b>	2 h. / P	4	Oral
<b>Modes amiables de gestion des conflits</b> <i>Amicable Dispute Resolution</i>	2 h. / P	4	Oral
<b>Structures et organisations du sport suisse et international II</b> <i>Swiss and International Sports Structures and Governance II</i>	2 h. / P	4	Oral

\*\* Examens oraux d'une durée de 20 min.

\* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH).

### Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 7 à 9).

### Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 2	<b>Les infractions dans le Code mondial antidopage</b> <i>Violations of the World Anti-Doping Code</i>	Automne	4
Module 7	<b>Projet innocence : de coupable à innocent en passant par la révision (II)</b> <i>Innocence Projects : from Guilty to Innocent through Retrial (II)</i>	Automne	4
Module 9	<b>Intégrité du sport et paris sportifs</b> <i>Sports Integrity and Betting</i>	Printemps	4
Module 15	<b>Projet innocence : de coupable à innocent en passant par la révision (III)</b> <i>Innocence Projects : from Guilty to Innocent through Retrial (III)</i>	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 10). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

### Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

## IV. MASTER OF LAW BILINGUE COMMUN AVEC L'UNIVERSITÉ DE LUCERNE

### A. Plan d'études

Le Master of Law bilingue commun Neuchâtel et Lucerne est ouvert aux étudiant-e-s titulaires du titre de Bachelor of Law d'une Faculté de droit suisse ou d'un titre jugé équivalent.

Les étudiant-e-s peuvent commencer le Master of Law bilingue soit à Lucerne soit à Neuchâtel, au début du semestre d'automne ou de printemps.

Le Master of Law bilingue se compose de 120 crédits ECTS dont 60 crédits ECTS doivent être acquis à l'Université de Neuchâtel et 60 crédits ECTS à l'Université de Lucerne, selon le plan d'études lucernois.

### B. Plan d'études à Lucerne

La partie lucernoise du Master of Law bilingue est composée des disciplines juridiques suivantes du plan d'études du Master of Law général (pour les détails, se référer au Règlement d'études et d'examens « Studien- und Prüfungsordnung ») :

Discipline	ECTS
<b>1. Cours à option (enseignements libres)</b>	
Les étudiant-e-s choisissent parmi l'ensemble des cours proposés dans le cadre du Master of Law général.	50
<b>2. Mémoire de Master</b>	
Les étudiant-e-s rédigent un mémoire (en allemand) d'environ 35-40 pages.	10
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>

### C. Plan d'études à Neuchâtel

Dans la partie neuchâteloise du Master of Law bilingue, les étudiant-e-s doivent effectuer les prestations d'études suivantes :

Discipline	ECTS
<b>1. Cours</b>	
A choisir parmi la liste générale des cours qui figurent sous chiffre II.C ci-dessus (pages 7 à 9). Pour obtenir le diplôme de Master of Law bilingue avec une ou deux orientations, les étudiant-e-s doivent remplir les conditions prévues pour l'orientation et rappelées ci-dessus sous chiffres III.A à III.I (ie. acquérir au minimum 32 crédits ECTS de cours spécifiques, dont les crédits ECTS relatifs aux cours obligatoires). Il est possible de faire valoir, par équivalence, des cours réussis dans « la partie lucernoise » du Master pour l'octroi d'une ou deux orientations dans la partie neuchâteloise. Cette possibilité est sans préjudice de l'obligation d'acquérir 60 ECTS dans chaque Faculté. Les étudiant-e-s concluent un <i>learning agreement</i> avec le Conseiller aux études de l'UniNE avant leur départ à l'UNILU.	44
<b>2. Modules du séminaire thématique</b>	
Les étudiant-e-s choisissent deux modules parmi tous les modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D ci-dessus (page 10). Pour obtenir le diplôme de Master of Law bilingue avec une ou deux orientations, les étudiant-e-s doivent remplir les conditions prévues pour cette/ces orientation/s et rappelées ci-dessus sous chiffres III.A à III.I (ie. obtenir l'attestation d'au moins un module relatif à l'orientation). Un module du séminaire thématique peut être remplacé par un stage pratique dans un milieu juridique d'au moins quatre semaines consécutives à plein temps.	8
<b>3. Mémoire de Master</b>	
Les étudiant-e-s rédigent un mémoire de Master d'environ 25-30 pages dans l'une des branches proposées aux étudiant-e-s du Master of Law à Neuchâtel. Pour l'orientation « Business & Tax Law », le mémoire doit être rédigé en anglais. Au surplus, l'article 19 du Règlement d'études et d'examens est applicable par analogie.	8
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>

## **V. DOUBLE MASTER OF LAW BILINGUE AVEC LE KING'S COLLEGE LONDON**

---

### **A. Plan d'études**

Le double Master of Law bilingue avec le King's College London est ouvert aux étudiant-e-s inscrit-e-s en Master of Law à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel y ayant déjà effectué une année et obtenu 60 crédits ECTS. Il a été mis en place en 2009 conjointement avec la School of Law du King's College London et offre une vraie double formation composée d'un Master of Law de l'Université de Neuchâtel et d'un LL.M du King's College London.

Cette double formation véritablement bilingue permet aux participant-e-s d'étudier une année à Neuchâtel et une année au cœur de Londres. Les étudiant-e-s passent deux semestres dans chaque Université où ils ou elles suivent les enseignements spécifiques prévus (cours et séminaires) et rédigent un mémoire en anglais qui peut aussi être codirigé par un-e professeur-e de Londres et un-e professeur-e de Neuchâtel.

Le double Master se compose de 120 crédits ECTS dont 60 crédits ECTS doivent être acquis à l'Université de Neuchâtel et 60 crédits ECTS au King's College London, selon le plan d'études londonien.

### **B. Plan d'études à Londres**

Programme du LL.M. défini par le King's College London (cours à choisir dans la liste générale du programme), y compris un mémoire en anglais, lequel peut être codirigé par un-e professeur-e de la School of Law du King's College London et un-e professeur-e de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel.

### **C. Plan d'études à Neuchâtel**

Programme libre de 60 crédits ECTS composé de cours à option, modules du séminaire thématique à choisir dans la liste générale du programme de Master of Law. L'étudiant-e doit se référer à la Directive du Décanat concernant le Double Master of Law délivré par la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel et la School of Law at King's College London, disponible sur le site web de la Faculté de droit.

## VI. MASTER IN COMPARATIVE HEALTH LAW MASTER COMMUN BILINGUE EN DROIT COMPARÉ DE LA SANTÉ

### A. Plan d'études

Le Master in Comparative Health Law (en français « Master commun bilingue en droit comparé de la santé ») des Universités de Neuchâtel, de Paris et King's College est ouvert aux étudiant-e-s titulaires du titre de Bachelor of Law d'une Faculté de droit suisse ou d'un titre jugé équivalent.

Un nombre maximum de 25 étudiant-e-s est admis par année universitaire, pour des raisons pédagogiques et pour assurer la qualité de l'enseignement. La sélection des candidat-e-s est effectuée en principe sur dossier par le comité interinstitutionnel du programme.

Les étudiant-e-s qui ne sont pas de langue maternelle anglaise doivent atteindre le niveau d'anglais exigé par la Faculté de droit du King's College de Londres pour un-e étudiant-e de 3ème cycle, à savoir soit l'IELTS avec une note minimale de 7, soit le Cambridge Proficiency avec la note A. Les étudiant-e-s qui ne sont pas de langue maternelle française doivent être titulaires d'un certificat ou diplôme attestant que leur niveau de français correspond au niveau C1 du référentiel européen.

Le Master in comparative Health Law commence toujours au semestre d'automne à l'Université de Paris. Le semestre de printemps se déroule ensuite à Neuchâtel. Les étudiant-e-s poursuivent le programme au semestre d'automne à Londres. Pour le 4ème semestre, les étudiant-e-s s'inscrivent dans l'université de leur choix afin de rédiger leur mémoire de Master.

Pour l'obtention du Master, l'étudiant-e doit acquérir un total de 120 crédits ECTS, soit 30 crédits ECTS par semestre, selon le plan d'études établi par les universités partenaires.

Les modalités de cours ainsi que la forme des examens et du Mémoire de Master sont déterminées par les règlements des universités partenaires concernées.

### B. Plan d'études à l'Université de Paris

La partie parisienne du Master a lieu durant le semestre d'automne.

Les étudiant-e-s doivent effectuer un cursus comprenant les disciplines suivantes (30 crédits ECTS) :

Enseignements	ECTS
Politiques de santé : aspects comparatifs	6
Responsabilité en santé	4
Tort law and medical liability	3
Droit des malades : aspects de droit comparé	5
Droit des produits de santé	5
Les conférences de la globalisation de la santé	3
Financement et santé	4

### C. Plan d'études à Neuchâtel

La partie neuchâteloise du Master (30 crédits ECTS) a lieu durant semestre de printemps.

Les étudiant-e-s doivent effectuer un cursus comprenant des cours obligatoires (pour un total de 26 crédits ECTS) et des cours à option (pour un total de 4 crédits ECTS).

#### Cours obligatoires (26 crédits ECTS)

Enseignements	H / semestre	ECTS	Eval.
<b>Droit des brevets, biotech et sciences de la vie</b> Patent law, biotech and life sciences	42	6	Oral
<b>Droit de la santé publique</b> Public Health Law	56	8	Ecrit*
<b>Droit médical</b> Medical Law	56	8	Ecrit*
<b>Droit et progrès médical</b> Medical Progress and the Law	28	4	Oral

\* Examens écrits d'une durée de 2 h

#### Cours à option spécifiques (4 crédits ECTS)

Enseignements	H / semestre	ECTS	Eval.
<b>Organisation et financement des soins de santé</b> Organization and Funding of Healthcare	28	4	Oral
<b>Droit du dopage</b> Anti-Doping Law	28	4	Oral
<b>Stage pratique juridique dans le domaine de la santé</b>	1 mois à plein temps	4	Rapport écrit

## D. Plan d'études à Londres

Le programme d'enseignements proposé à Londres (30 crédits ECTS) a lieu durant le semestre d'automne. Il se compose d'un enseignement obligatoire (valant 10 crédits ECTS) et de cours à option spécifiques (pour un total de 20 crédits ECTS).

### Cours obligatoires (10 crédits ECTS)

Enseignement	ECTS
Medical law 1 : Consent, refusal & request	10

Les étudiant-e-s devront également obtenir 20 autres crédits ECTS parmi la liste proposée ci-dessous :

### Cours à option spécifiques (20 crédits ECTS)

Enseignements	ECTS
Law at the end of life	10
Law and reproduction	10
Mental health law : the civil context	10

### Mémoire de Master (30 crédits ECTS)

Durant le 4ème semestre, la rédaction du mémoire de Master s'effectue, soit en français, soit en anglais, dans l'université choisie par l'étudiant-e, sous la supervision d'un-e professeur-e de l'une des trois universités partenaires et selon les modalités déterminées par ces dernières.

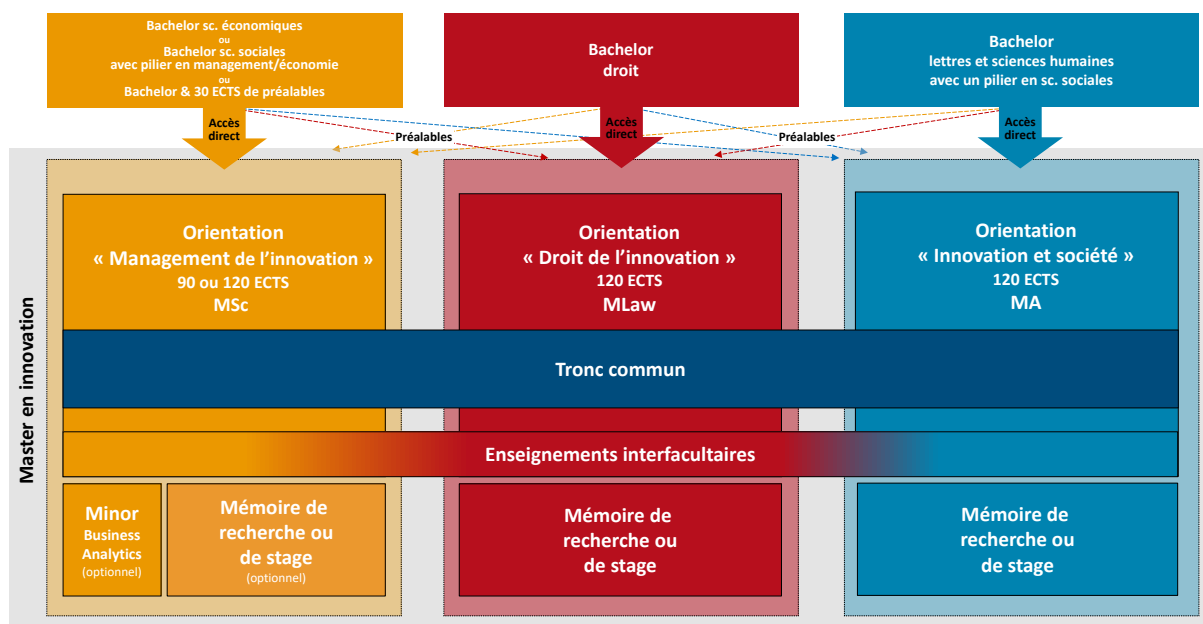
## VII. PROGRAMME INTERFACULTAIRE DE MASTER EN INNOVATION

### A. Présentation du programme

Le Master en innovation se veut interfacultaire et interdisciplinaire. Il est ouvert aux titulaires d'un Bachelor avec branches d'études en droit, en lettres et sciences humaines avec un pilier principal en sciences sociales, en sciences (systèmes naturels) ou en sciences économiques délivré par une université suisse ou d'un autre titre universitaire jugé équivalent.

Les étudiant-e-s possédant un Bachelor of Law doivent s'immatriculer en Master auprès de la Faculté de droit et suivront « l'orientation Droit de l'innovation », aboutissant à la délivrance d'un diplôme de Master of Law en innovation.

Pour l'obtention du Master, l'étudiant-e doit acquérir un total de 120 crédits ECTS, selon le plan d'études ci-dessous. Le programme est régi par le règlement du Master en innovation commun aux trois facultés partenaires du programme.



### B. Plan d'études du Master of Law en innovation

Fondamentaux (18 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.	Cours
<b>Changements sociaux et sociétés contemporaines (FLSH)</b> <i>Social Change and Contemporary Societies</i>	2 h. / A	4	Ecrit	Obligatoire
<b>Propriété intellectuelle (FD)</b>	4h / A	8	Oral	Obligatoire
<b>Strategic Management (FSE)</b>	4 h / A	6	Note d'enseignement	Obligatoire

Tronc commun (30 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.	Cours
<b>Accompagnement d'un projet d'entreprise (FD)</b> <i>Business Projects Structuring</i>	1 h. / P	2	Ecrit	Obligatoire
<b>Approches critiques de la mondialisation I (FLSH)</b> <i>Critical Approaches to Globalisation I</i>	2 h. / A	5	Oral	Obligatoire
<b>Cours/Séminaire d'histoire: Histoire de l'innovation (FLSH)</b>	2 h. / A	5	Oral	Obligatoire
<b>Strategic Mangement of Technology &amp; Innovations (FSE)</b>	4 h. / P	3	EI <sup>2</sup>	Obligatoire
<b>Innovation Process (FSE)</b>	2 h. / A	3	EI <sup>3</sup>	Obligatoire
<b>Transfert de technologie et nouveaux modèles d'innovation (FD)</b> <i>Technology transfer and new (open) innovation business models</i>	2h. / P	4	Oral	Obligatoire

<sup>2</sup> EI : évaluations internes organisées au cours du semestre.

<sup>3</sup> EI : évaluations internes organisées au cours du semestre.

<b>Cours interdisciplinaires sur les théories de l'innovation (FLSH)</b> <i>Interdisciplinary Lecture on Innovation Theories</i>	2 h. / A - P			Obligatoire
<b>Cycles de conférences sur les enjeux contemporains de l'innovation (FLSH)</b> <i>Conference Cycle on Contemporary Issues of Innovation</i>	1 h. / A - P	6	Oral	Obligatoire
<b>Séminaire interdisciplinaire en innovation contemporaine (FD)</b> <i>Interdisciplinary Seminar on Contemporary Innovation</i>	1 h. / P	2	Attestation	Obligatoire

### « Orientation Droit de l'innovation » (30 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.	Cours
<b>Analyse économique du droit (FD)</b> <i>Law and Economics</i>	2 h. / A	4	Mode alt. ou oral	A option
<b>Droit des brevets, biotech et sciences de la vie (FD)</b> <i>Patent law, biotech and life sciences</i>	3 h. / P	6	Oral	A option
<b>Blockchain et gouvernance</b> <i>Blockchain and governance</i>	1 h. / A	2	Mode alt.	A option
<b>Competition Law and Policy (FD)</b>	4 h. / A	8	Oral	A option
<b>Digital Law Moot Court</b>	-	4 ou 8	Mode alt.#	A option
<b>Droit approfondi de l'insolvabilité des entreprises</b> <i>Advanced Corporate Insolvency Law</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2021-2022)	2 h. / A	4	Oral	A option
<b>Droit de la consommation</b> <i>Consumer Law</i>	2 h. / P	4	Oral	A option
<b>Droit fiscal de l'entreprise (FD)</b> <i>Corporate Tax Law</i>	2 h. / P	4	Oral	A option
<b>European Intellectual Property Law (FD)</b>	2 h. / P	4	Oral	A option
<b>Fusions, acquisitions et restructurations d'entreprises (FD)</b> <i>Mergers, Acquisitions and Corporate Restructuring</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2020-2021)	2 h. / A	4	Oral	A option
<b>Legal Aspects of Swiss Company Law in an Innovative Perspective (FD)</b> <i>Noms de domaines, droit d'auteur et Internet (FD)</i>	2 h. / A	4	Oral	A option
<b>Domain Names, Copyright and the Internet</b>	2 h. / P	4	Oral	A option
<b>Protection des données et transparence<sup>4</sup> (FD)</b> <i>Data Protection</i>	1 h. / P	2	Oral	A option
<b>Rédaction de contrats (FD)</b> <i>Contract Drafting</i>	2 h. / A	4	Oral	A option
<b>Séminaire thématique en innovation I (Module 05)</b> <b>La propriété intellectuelle en pratique (FD)</b> <i>Applied Intellectual Property</i>	A	4	Attestation	A option
<b>Séminaire thématique en innovation II : (Module 04)</b> <b>Créer sa Decentralized Autonomous Organization (DAO) : parcours technique et analyse juridique</b> <i>Create your Decentralized Autonomous Organizations (DAO): technical aspects and legal analysis</i>	A	4	Attestation	A option

### Options interfacultaires (12 crédits ECTS)

Liste de cours à disposition sur le site du Master en innovation ([www.unine.ch/innovation](http://www.unine.ch/innovation))

### Mémoire de Master ou stage de 12 semaines (30 crédits ECTS)

	ECTS	Evaluation
<b>Mémoire de Master</b> <b>Master Thesis</b>	30	Mémoire et soutenance orale
<b>Stage de 12 semaines</b>	30	Rapport de stage et présentation orale

<sup>4</sup> Moitié du cours : Droit public approfondi: questions choisies (protection des données, transparence et fonction publique).

## VIII. ANNEXES

---

### Modes alternatifs d'évaluation

#### 1. Mode d'évaluation des connaissances pour les cours « WTO Law », « External Relations of the EU » et « Internal Market Law of the EU »

L'évaluation des connaissances pour les cours « WTO Law », « External Relations of the EU » et « Internal Market Law of the EU » s'effectue de la manière suivante :

a) 1ère tentative

La première tentative a lieu sur la base d'un mode alternatif d'évaluation, qui consiste en un contrôle continu reposant sur les facteurs et modalités suivants :

1. Un premier questionnaire écrit à choix multiples, d'une durée de 2 heures, est organisé à la mi-semester (valeur : 50% de la note). Sa date figure dans le plan du cours. Le score obtenu au test de mi-semester est communiqué à chaque étudiant-e par voie électronique.
2. Un second questionnaire écrit à choix multiples, d'une durée de 2 heures, est organisé à la fin du semestre (valeur : 50% de la note). Sa date est fixée durant la session d'examens suivant immédiatement la fin du cours, à savoir :
  - pour le cours « Internal Market Law of the EU » : durant la session de janvier-février ;
  - pour les cours « WTO Law » et « External Relations of the EU » : durant la session de juin.
3. La note finale résulte du total des deux tests. En outre, la participation active de l'étudiant-e durant le cours est, le cas échéant, prise en compte comme facteur d'amélioration de la note finale. En revanche, la non-participation n'influence aucunement la note finale.
4. La note finale est remise par le ou la Professeur-e responsable au Secrétariat de la Faculté de droit. Elle est communiquée à l'étudiant-e à l'issue de la session d'examens.
5. Les modalités d'inscription au cours et au mode alternatif d'évaluation, ainsi que de retrait du mode alternatif d'évaluation, sont les suivantes :
  - (i) L'étudiant-e doit s'inscrire au cours sur la plateforme informatique de l'Université dans le délai imposé (art. 33 du Règlement d'études et d'examens de la faculté de droit du 17 juin 2004, RSN 416.330, ci-après: REE). L'inscription au cours sur Academia est une condition préalable obligatoire pour pouvoir s'inscrire ensuite au mode alternatif d'évaluation.
  - (ii) L'étudiant-e doit s'inscrire à la session d'examens suivant immédiatement la fin du cours (i.e. session de janvier-février pour « Internal Market Law of the EU » ; session de juin pour les cours « WTO Law » et « External Relations of the EU »), sur la plateforme informatique de l'Université, durant la période officielle d'inscription aux examens, en choisissant le mode d'examen écrit (art. 34 REE).
  - (iii) Le retrait de l'inscription au cours et/ou au mode alternatif d'évaluation pour « Internal Market Law of the EU » et « WTO Law » n'est possible que si le test de mi-semester n'a pas encore été passé.
  - (iv) Le retrait de l'inscription au cours et/ou au mode alternatif d'évaluation pour « External Relations of the EU » n'est possible que jusqu'à la fin de la 2ème semaine de cours (en raison de la planification et des frais engagés pour le voyage d'études à la Cour de justice de l'UE).
  - (v) En cas d'absence au test de mi-semester ou à celui de fin de semestre pour de justes motifs admis par le décanat (p.ex. maladie, accident, décès d'un proche au sens des art. 36 al. 1 et 37 al. 2 REE), le ou la Professeur-e responsable fixe une nouvelle date d'évaluation à l'étudiant-e, en tenant compte de la durée de l'absence justifiée.

b) 2e tentative

Seul-e-s les étudiant-e-s ayant échoué dans le mode alternatif d'évaluation susmentionné (pt a) sont soumis-e-s à un examen « classique » oral organisé lors de la prochaine session d'examens à laquelle ils ou elles s'inscrivent. Les étudiant-e-s concerné-e-s doivent se réinscrire sur Academia pour l'examen selon le mode oral, en respectant les délais d'inscription de la session concernée. L'échec à cet examen oral est définitif.

#### 2. Mode d'évaluation des connaissances pour les cours « Analyse économique du droit », « Droit constitutionnel comparé et européen », « Droit et progrès médical », « Droit pharmaceutique et des autres produits de santé », « Histoire de la codification en Europe » « Droit constitutionnel comparé et européen »

L'évaluation des connaissances pour les cours « Analyse économique du droit », « Droit constitutionnel comparé et européen », « Droit et progrès médical », « Droit pharmaceutique et des autres produits de santé », « Histoire de la codification en Europe » s'effectue de la manière suivante :

1. Les étudiant-e-s ont le choix entre :
  - l'examen « classique » (oral), passé à l'issue du semestre du cours et dont l'objet porte sur la matière de cours, et
  - le mode alternatif d'évaluation qui porte sur un rapport écrit d'un ordre de grandeur de 10 à 15 pages, puis d'un exposé oral, dont la durée est fixée par l'enseignant-e, présenté en classe par l'étudiant-e sur un thème spécifique fixé d'entente avec l'enseignant-e. Le mode alternatif peut être effectué seul ou, si l'enseignant-e responsable l'autorise, par groupe de 2 étudiant-e-s.
2. Le travail écrit et l'exposé sont évalués conjointement. Une note supérieure ou égale à 4 donne droit aux crédits ECTS prévus dans le plan d'études.



3. Le rapport écrit doit être communiqué à l'enseignant-e responsable une semaine avant la présentation orale. Si le rapport écrit est jugé insuffisant quoique perfectible, l'étudiant-e est invité-e à apporter les corrections nécessaires dans un délai maximum de cinq jours.
4. A l'issue de la présentation orale et des éventuelles corrections apportées au rapport écrit, l'enseignant-e communique la note oralement à l'étudiant-e et la transmet au secrétariat de la faculté qui communique à l'étudiant-e un procès-verbal contenant la note et les crédits ECTS obtenus.
5. Si le rapport écrit est jugé à ce point insuffisant que des corrections ne permettraient pas de le rendre acceptable, ou lorsqu'il n'est toujours pas suffisant au terme du délai supplémentaire de cinq jours, le mode alternatif est réputé échoué. L'étudiant-e doit alors passer l'examen oral. L'échec à cet examen oral est définitif.
6. L'étudiant-e doit s'inscrire au cours sur la plateforme informatique de l'Université dans le délai imposé (art. 33 du Règlement d'études et d'examens de la faculté de droit du 17 juin 2004, RSN 416.330, ci-après: REE). L'inscription au cours sur Academia est une condition préalable obligatoire pour pouvoir s'inscrire ensuite au mode alternatif d'évaluation ou à l'examen « classique » (oral). L'étudiant-e ayant choisi le mode alternatif d'évaluation doit s'inscrire à la session d'examens suivant immédiatement la fin du cours (option contrôle continu) afin que le résultat obtenu puisse figurer dans son relevé de notes.
7. En cas d'absence pour de justes motifs admis par le décanat (p.ex. maladie, accident, décès d'un proche au sens des art. 36 al. 1 et 37 al. 2 REE), l'enseignant-e fixe une nouvelle date d'évaluation à l'étudiant-e, en tenant compte de la durée de l'absence justifiée, pour autant que cela soit encore possible avant la fin du semestre d'enseignement.

### 3. Mode d'évaluation des connaissances pour le « Séminaire de Strasbourg »

L'évaluation des connaissances pour le « Séminaire de Strasbourg » s'effectue de la manière suivante :

#### A. Règles générales de validation des résultats du séminaire (option)

1. Le travail de chaque étudiant-e fait l'objet d'une appréciation personnelle sous forme d'une attestation de réussite, qui se base sur la prestation du groupe auquel il ou elle participe ainsi que sur sa prestation personnelle au sein du groupe.
2. En raison de la nature même de ce séminaire, en dérogation à l'art. 17 al. 3 du Règlement d'études et d'examens, l'étudiant-e qui échoue doit remplacer le séminaire par une autre branche à option.

#### B. Appréciation et évaluation du travail

Le travail de chaque groupe – et de chacun des membres du groupe – fait l'objet d'une évaluation, selon les modalités suivantes :

1. Dans un premier temps, le travail du groupe est évalué, pour chaque exercice, par une appréciation collective (appréciation de groupe). Celle-ci, qui sera identique pour tous les membres du groupe, se fonde sur les éléments d'appréciation suivants :
  - le résultat matériel du travail effectué par le groupe, tel qu'il est présenté lors des séances plénières et en fonction des attentes exprimées dans le mandat de l'exercice;
  - la méthode de travail et de présentation/négociation du groupe;
  - subsidiairement, l'intensité (effort) de travail du groupe lors de la préparation des séances plénières peut être prise en compte.
2. L'étudiant-e se voit également attribuer une appréciation individuelle en fonction de ses propres prestations au sein du groupe, que ce soit lors des séances de groupes ou lors des séances plénières. Cette appréciation se fonde sur les éléments suivants :
  - l'apport intellectuel et matériel de l'individu au travail et à la dynamique du groupe;
  - l'esprit d'initiative et la participation active au travail du groupe (y compris à la présentation/négociation en plenum);
  - le sens de la collégialité.
3. Les deux appréciations (collective et individuelle) sont prises en compte pour la délivrance de l'attestation de réussite.

### 4. Mode d'évaluation des connaissances pour les concours et les Moot Courts

L'évaluation des connaissances pour les concours et les Moot Courts s'effectue de la manière suivante :

1. Le Règlement de chacun des concours et des Moot Courts est applicable.
2. Une participation active est requise pour l'attribution des crédits ECTS. Une attribution différenciée du nombre de crédits ECTS peut être faite en fonction de la participation à tout ou partie du concours ou du Moot Court.
3. Une attestation de participation est remise à chaque participant-e.
4. Les modalités relatives au Swiss Moot Court sont indiquées dans la directive du 21 mars 2013 à télécharger sur le site de la Faculté de droit.